

Conditions générales de vente Saviva AG Secteur d'activité Lüchinger + Schmid 8105 Regensdorf

1. Qualité des produits

La qualité des produits commandés est définie par la spécification des produits de l'entreprise. En passant commande, le client accepte ladite spécification des produits.

2. Tarifs et listes de gammes

Les tarifs et les listes de gammes ne constituent pas une offre. Les indications de prix sont sans engagement. Des modifications sont possibles à tout moment.

3. Ajustement des prix

Les prix qui ont été convenus entre les parties peuvent être ajustés par la société si une modification des circonstances déterminantes pour la conclusion du contrat survient après la conclusion du contrat, notamment en cas de modifications de la situation de l'approvisionnement, de variations des tarifs de transport et des droits de douane ainsi qu'en cas de survenance d'autres taxes étatiques, d'interventions de l'Etat, de grippe aviaire, d'épidémies, de maladies, de difficultés d'importations etc.

Dans de tels cas, les prix convenus doivent être ajustés dans une mesure similaire aux prix et frais d'achat modifiés en raison du changement de circonstances.

4. Taxe sur la valeur ajoutée

Tous les prix s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée.

5. Délai de paiement

Les factures sont payables net sans escompte en francs suisses dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture.

6. Lieu de livraison, supplément pour petite quantité, transfert des risques

Les parties peuvent convenir d'un autre lieu de livraison équivalent pour tenir compte de circonstances spéciales. Sans convention spéciale, la marchandise commandée est livrée DAP (Delivered At Place) sur le site d'exploitation. Si l'accès au site d'exploitation du client n'est pas garanti avec nos véhicules, la livraison se fait à la gare la plus proche ou à la station inférieure de téléphérique.

Pour des livraisons d'un montant inférieur à CHF 200.- (hors TVA), un supplément pour petite quantité de CHF 30.- est facturé par livraison. Les avantages et les risques sont transférés au client à la remise des marchandises.

7. Chaîne du froid, stockage

La société garantit la chaîne du froid jusqu'au lieu de livraison.

Les œufs doivent être stockés de manière inodore. Les produits réfrigérés et surgelés doivent être stockés à température contrôlée. Des produits surgelés décongelés ne doivent pas être recongelés.

La société ne peut être tenue responsable des sinistres, des dégradations de la qualité et des dommages consécutifs qui se produisent en conséquence d'un maniement non conforme ou d'un mauvais stockage du fait du client.

8. Récipients

Les récipients réutilisables sont facturés au client. Les récipients réutilisables restitués par le client sont crédités sur le compte du client au prix de transfert s'ils sont propres et en parfait état lors de la restitution.

9. Réclamations

Les réclamations relatives à des produits (réclamations pour vices) doivent être formulées dans un délai d'1 jour ouvré après la livraison (délai de réclamation). La réclamation pour vices doit mentionner les numéros de lot et les références des articles. Les produits faisant l'objet d'une contestation doivent être conservés au minimum 1 jour ouvré après réception de la réclamation pour vices en vue d'un prélèvement d'échantillons.

La transformation de la marchandise livrée est considérée comme une acceptation de la marchandise. Une abstention à l'usage du délai de réclamation a le même effet.

10. Protection des données

La politique de confidentialité énoncée à la section Politique de confidentialité ainsi que les conditions d'utilisation font partie intégrante des présentes CGV. En acceptant les présentes CGV, le client consent également à la politique de confidentialité ainsi qu'aux conditions d'utilisation.

11. Clause de sauvegarde

Si des clauses individuelles des présentes CGV s'avèrent non valables en tout ou partie, la validité des autres dispositions et des présentes CGV n'en est pas affectée. La disposition non valable est réputée remplacée par une disposition juridiquement valable dont le sens et la finalité économique s'approchent le plus possible de ceux de la disposition non valable. Ceci s'applique également aux cas éventuels de vides juridiques.

12. Droit applicable et for

Le droit suisse est applicable à la relation contractuelle.

Les tribunaux du siège social de Saviva à Regensdorf ont la compétence exclusive en ce qui concerne tous les litiges.